

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1003

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 24 juin à 15 heures 45, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 11

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane
JOUFFRE, Aubierge POULAIN, Marie-Paule
ZIMMERMANN
Messieurs Christian COSTE et Armand BEGUELIN.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

Étaient absents excusés :

Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON,
Olivier CALAY-ROCHE, Alain DURAND et Michel
COMMUNAL.

Mesdames Françoise NICOLAÏ et Eliane DELOY

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoir :

Mme NICOLAÏ donne pouvoir à Mme EICKMAYER



Organisation d'un spectacle
Approbation du budget, fixation du tarif

LA SEANCE SE POURSUIT

Comme chaque année, le CCAS souhaite organiser un spectacle à l'occasion de la semaine bleue, au mois d'octobre.

Cette année, après consultation, notre choix s'est porté sur le spectacle proposé par l'agence Abee événementielle, un cabaret moderne, ayant pour thème « le cinéma et le Top 50 », un spectacle où évolueront 7 artistes dont une performeuse, d'une durée de 1h45. Ils feront revivre les plus belles scènes dansées de films cultes et mettront en scène les plus grandes stars du Top 50.

Le coût de la manifestation pour le CCAS est estimé à 5353 € TTC.

Il est proposé de conserver la même tarification que l'année dernière,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les tarifs d'entrée de cette manifestation organisée par le CCAS,

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget prévisionnel de la manifestation comme suit :

DEPENSES (en €)		RECETTES (EN €)	
ARTISTE		ENTREES	
Troupe	4853	Tarif 10€/la place	3000
Droits auteurs (SACEM)	500		
TOTAL	5353	TOTAL	3000

Hypothèses : 300 entrées

Reste à charge CCAS, estimatif : 2353 €

- **FIXE** les tarifs d'entrée comme suit :
 - Entrée des participants : 10 € par adultes, remboursable en cas d'annulation.
- **PRECISE** que ces recettes seront perçues par la régie « Activités diverses du CCAS » et encaissées sur le compte budgétaire 7068.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, le Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.